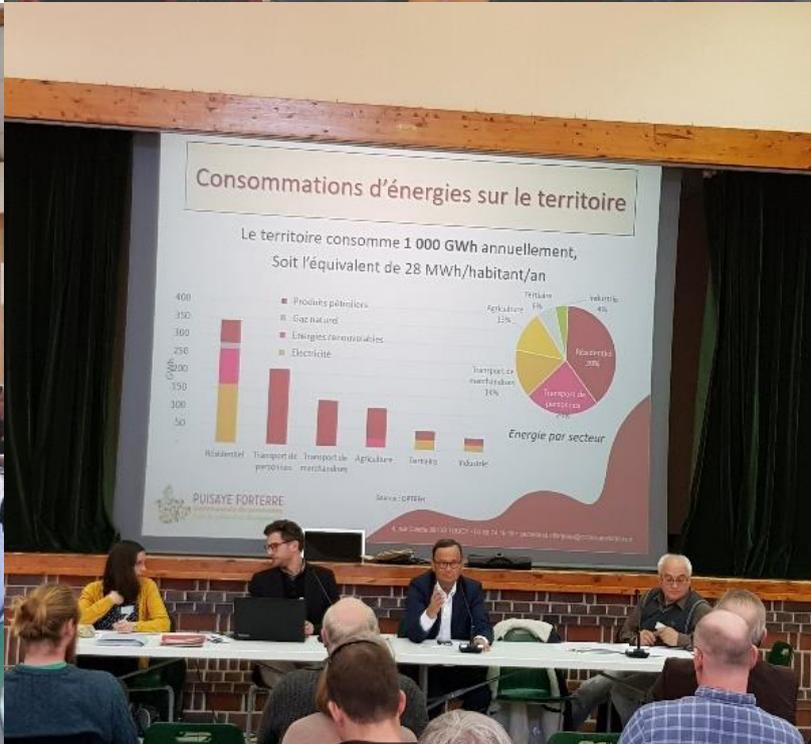




**PUISAYE  
FORTERRE**  
Communauté  
de communes  
*Terre de nature et  
de développement*

# PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL CONCERTATION 2019



<b>1</b>	<b>Contexte</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Les obligations et les principes de la concertation pour l'élaboration d'un PCAET</b>	<b>3</b>
2.1	<i>Les obligations</i>	3
2.2	<i>Les principes</i>	4
<b>3</b>	<b>Choix de la collectivité sur l'organisation de la gouvernance de la concertation</b>	<b>4</b>
3.1	<i>Une équipe projet</i>	5
3.2	<i>Un comité de Pilotage Climat Air Energie</i>	5
3.3	<i>Un comité technique Climat Air Energie</i>	6
3.4	<i>Un comité élargi « Objectifs Puisaye Forterre 2030 »</i>	8
<b>4</b>	<b>Déroulé détaillé des réunions de concertation</b>	<b>8</b>
4.1	<i>Diagnostic partagé par tous</i>	9
4.2	<i>Concertation pour la construction de la stratégie territoriale</i>	10
4.3	<i>Concertation pour la construction du programme d'action</i>	13
	<i>A - Réunions organisées avec les membres du comité technique</i>	13
	<i>B - Réunions organisées avec les membres du comité élargi</i>	14
	<i>C - Réunions organisées avec les membres du Comité de Pilotage</i>	16
<b>5</b>	<b>Résultats de la concertation pour la construction du programme d'action</b>	<b>17</b>
5.1	<i>Organisation d'une enquête en ligne</i>	17
5.2	<i>Recueil des concertations</i>	17
5.3	<i>Présentation et concertation sur le programme d'action</i>	17

# 1 Contexte

Au-delà de l'obligation réglementaire d'élaborer son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, le PCAET nous offre une occasion de définir une stratégie à moyen et long terme pour le territoire, accompagnée d'un programme opérationnel pour les 6 années à venir.

Cette stratégie territoriale prend ses fondements dans une volonté d'ancrer la Puisaye-Forterre dans une logique de développement maîtrisé et durable, initiée depuis de nombreuses années sur le territoire. Celle-ci a été renforcée grâce à plusieurs outils stratégiques mis en œuvre sur le territoire :

- Plan Climat Energie Territorial (PCET) volontaire, qui se poursuit aujourd'hui par l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI),
- Démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS).

Pour les mettre en œuvre, le territoire a pu développer ou solliciter des programmes opérationnels :

- Contrat de territoire 2015-2017 et programme LEADER 2015-2020 tous deux axés sur la transition énergétique,
- Conventionnement Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV),
- Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) du bâti privé
- Contrat de Ruralité
- Programme d'animations et de communication TEPOS

En effet, conscient de la nécessité d'initier une réflexion et une dynamique sur les enjeux relatifs à l'énergie et à la lutte contre le changement climatique, le territoire s'est engagé dès 2010 dans l'élaboration d'un PCET volontaire, au titre de l'appel à projet ADEME/Région. Cette démarche a permis de poser les bases de la stratégie que souhaite poursuivre le territoire aujourd'hui, en apportant un socle de connaissances et de compréhension communes à un ensemble d'acteurs publics et privés du territoire.

Face à l'augmentation du coût des énergies et aux mutations socio-économiques que connaissent les territoires aujourd'hui, le territoire de Puisaye-Forterre a pris conscience que son avenir dépendait principalement d'une maîtrise des dépenses comme de la production énergétique. En 2013, sous l'impulsion du Conseil Régional et de l'ADEME, le Pays et ses EPCI membres (qui ont depuis fusionné au 1er janvier 2017 pour former la Communauté de communes de Puisaye-Forterre) se sont ainsi engagés dans la démarche régionale TEPOS, afin d'anticiper et d'agir prioritairement dans les domaines suivants :

- L'aménagement durable de l'espace
- La rénovation du patrimoine bâti
- La mobilité durable
- La production d'énergies renouvelables locales

En 2017, la Communauté de Commune s'est engagée de façon concomitante dans le processus de labellisation Cit'ergie qui se focalise sur la prise en compte des questions air, énergie, climat dans le fonctionnement et les compétences de la collectivité, en vue de faire reconnaître à l'échelle européenne et nationale son action. Le processus Cit'ergie a l'avantage d'apporter une méthodologie de conduite de projet rigoureuse impliquant de nombreux acteurs (élus, services, partenaires institutionnels, acteurs socio-économiques locaux) avec l'appui

d'un conseiller extérieur. Cit'ergie structure la réalisation d'un PCAET. Elle permet d'identifier les objectifs à atteindre, de structurer un programme d'actions, d'en suivre la mise en œuvre et de l'évaluer.

En 2018, la Communauté de Commune s'est lancée, en régie, dans l'élaboration de son PCAET.

**Le diagnostic territorial du PCAET a fourni :**

- Un état complet de la situation énergétique du territoire,
- L'estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de leur potentiel de réduction,
- L'estimation des émissions de polluants atmosphériques et de leur potentiel de réduction,
- L'estimation de la séquestration nette de CO<sub>2</sub> et son potentiel de développement,
- L'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

C'est sur ce diagnostic, embrassant les thèmes du climat, de l'air et de l'énergie, que repose le processus d'élaboration de la stratégie et du programme d'actions Climat Air Énergie.

**La stratégie du territoire de Puisaye Forterre repose sur les principes suivants :**

- Diviser par 2 les émissions de GES entre 2010 et 2050
- Augmenter le stockage carbone de 10%
- Diviser par 2 les consommations actuelles
- Doubler la production d'énergies renouvelables

**Le territoire de Puisaye-Forterre s'est engagée à viser à devenir un territoire à énergie positive (TEPOS) à l'horizon 2050, tout comme la région Bourgogne Franche-Comté.**

## **2 Les obligations et les principes de la concertation pour l'élaboration d'un PCAET**

### **2.1 Les obligations**

Que disent les textes ?

- Le PCAET introduit par la loi de transition écologique pour la croissance verte indique :  
⇒ Article R. 229-53 du code l'environnement (CE) : « la collectivité ou l'établissement public qui engage l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial en définit les modalités d'élaboration et de concertation (...). »

- 3 août 2016 : ordonnance concernant la démocratisation du dialogue environnemental
- Une évolution majeure : la Concertation Préalable ( art. L 121-15-1 du CE)

Les PCAET rentrent dans le champ d'application de la concertation préalable depuis le 1er janvier 2017, et dans le champ d'application du droit d'initiative car ils sont soumis à une

évaluation environnementale systématique (décret du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans, et programmes)

## **2.2 Les principes**

« La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et principales orientations du plan ou programme, des enjeux socioéconomiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable. » (Article L. 121-15-1 du CE)

Les modalités minimales à respecter pour la concertation préalable (art. L. 121-16) :

- Information préalable (au moins 15 jours avant, dématérialisée et affichage)
- Durée comprise entre 15 jours et 3 mois
- Bilan rendu public (et explicitation des choix retenus)

**Objectifs de la concertation :**

- Approche participative dès le début
- Diagnostic partagé par tous
- Appropriation des enjeux identifiés ensemble
- Mobilisation des acteurs sur le long terme
- Implication des acteurs pour la mise en œuvre du plan d'action

## **3 Choix de la collectivité sur l'organisation de la gouvernance de la concertation**

Au-delà de la mise en place administrative et technique du PCAET, sa mise en œuvre repose sur un socle : celui de la concertation associant élus, citoyens, acteurs du territoire, experts, et ce, le plus tôt possible dans la démarche.

Au vu de l'ensemble des démarches de transition énergétique que le territoire a déjà réalisé : PCET, démarche TEPos, PIG, PTRE et Cit'ergie... Il est apparu que la phase de sensibilisation afin de mobiliser élus, agents, habitants et acteurs du territoire, ait déjà été réalisée au travers la mise en œuvre de ces démarches.

En conséquence, la Communauté de Communes de Puisaye Forterre a souhaité réaliser son PCAET en interne (délibération N°0214/2017 du 12 juillet 2017 ci-joint en annexe 1) et que tous les acteurs s'engagent dans ce PCAET avec une vision partagée du territoire et de ses enjeux.

De ce fait, dans le cadre de sa démarche de transition énergétique et de la mise en place d'une large concertation, la Communauté de Communes de Puisaye Forterre a réalisé une méthodologie d'élaboration de son PCAET (délibération N°0008/2018 du 13 février 2018 ci-joint annexe 2) et a nommé :

### 3.1 Une équipe projet

Afin de suivre les différentes étapes du PCAET et de se convenir de l'organisation à mener tout au long des démarches du PCAET, une équipe projet a été constituée de :

- **2 élus référents** : Jean Luc Salamolard (Vice-Président du Développement Durable et de l'Environnement) et Michel Beullard (Délégué Communautaire et membre de la commission Développement Durable)
- **7 agents de la CCPF** : la Directrice Générale des Services (DGS), le responsable du pôle « Aménagement du territoire et développement local », la chef du service « Politiques contractuelles et partenariats », la chargée de projets Développement Durable, l'Animatrice TEPOS, le Conseiller en Energie Partagé (CEP) et la chargée de missions Urbanisme.

### 3.2 Un comité de Pilotage Climat Air Energie

Ce comité est composé du Président, des Vice-Présidents et d'élus communautaires issus de chaque commission (finances, développement économique, tourisme, petite enfance, urbanisme – habitat, jeunesse et sports, développement durable – transition énergétique, santé, patrimoine – travaux, culture- école de musique, agriculture, voirie, circuits de proximité, filières bois, ressources humaine) de la Communauté de Communes

Son Rôle : validation des résultats et coordination des différentes phases de la mission (état des lieux, objectifs et ambitions de la stratégie, programme d'actions...), définition de la politique Climat Air Energie de la collectivité.

La délibération N°0229/2017 du 12 juillet 2017 annexée ci-joint (annexe 3), désigne les membres de ce comité de Pilotage.

Membres de droit (Président et Vice-Présidents)	Thématique de la commission	Membres issus des commissions
Jean-Philippe Saulnier-Arrighi		
Jean-Luc Vandaele	Finances	Roger Prignot
Florian Bourgeois	Développement économique	
Jean-Michel Rigault	Tourisme	Gérard Foucher
Christine Picard	Petite enfance	Chantal Vinardy
Jean-François Boisard	Urbanisme – habitat	Eric Jublot
Catherine Cordier	Jeunesse et sports	Nadia Choubard
Jean-Luc Salamolard	Développement durable – transition énergétique	Michel Carré / Jean Massé
Patrick Buttner	Santé	Nathalie Brochut
Philippe Vigouroux	Patrimoine – travaux	Hervé Chapuis
Pascale Grosjean	Culture – école de musique	Michel Courtois

Claude Millot	Agriculture – voirie	Patrick Legrand / Franck Salin
Thierry Delhomme	Circuits de proximité et filière bois	Mireille Gelmi
Jean-Pierre Gérardin	Ressources humaines	Michel Beullard

Suite aux nouvelles élections qui ont eu lieu en juillet 2020. Le COPIL Climat Air Énergie est constitué des membres suivants (délibération n°0167/2020 annexé à la suite de l'annexe 3) :

<b>MEMBRES DE DROIT</b>	<b>THÉMATIQUE</b>	<b>MEMBRES ISSUS DES COMMISSIONS</b>
Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI	Président Développement Économique et Numérique	Bernard MOISSETTE
Jean-Luc VANDAELE	Finances	Bernadette HERMIER
Jean-Michel RIGAULT	Tourisme	Charles DE COUESSIN Stéphane LAVERT
Christine PICARD	Petite enfance	
Jean-Luc SALAMOLARD	Déchets, Mobilité et Aménagement du territoire (Urbanisme et Habitat)	Cécile BECKER Guy BERTHEAU
Catherine CORDIER	Enfance, Jeunesse et Sports	Nadia CHOUARD
Dominique MORISSET	Environnement, Développement Durable, Circuits de proximité	Rose-Marie VUILLERMOZ Gilles ABRY
Patrick BUTTNER	Santé	Gérard FOUCHER
Philippe VIGOUROUX	Patrimoine, Travaux	JURY Jean-François
Pascale GROSJEAN	Culture, École de musique	Gilles DEMERSEMAN
Claude MILLOT	Voirie, Filière bois, Aménagement de la voie verte, GEMAPI	Jean MASSE Jean-Michel BILLEBAULT
Jean-Marc GIROUX	Ressources Humaines	Philippe SAGOS

### 3.3 Un comité technique Climat Air Energie

Ce comité est composé de la DGS, des directeurs de 4 pôles, des chefs de services des différents pôles et des agents en lien direct avec la thématique de la transition énergétique.

Son rôle : instance de préparation, force de propositions et de construction des documents constitutifs du PCAET et de Cit'ergie. Il assure le suivi de l'avancement et la pérennité de la démarche Climat Air Energie

La délibération N°0009/2018 du 13 février 2018, annexée ci-joint (annexe 4), désigne les membres de ce comité technique.

<b>NOM PRENOM</b>	<b>SERVICE</b>
BENOIT Nathalie	Directrice du pôle Petite Enfance / Enfance jeunesse

CHASTE Martin	Conseiller en Energie Partagé
BOUZENDORF Emeline	Animatrice Programme Leader
DANIEL Dominique	Chef du service Ressources humaines
DOIN Régis	Chef du service Patrimoine et moyens
FABBIANO Agnès	Chef du Service Comptabilité Finances
HUMBLOT Valérie	Directrice Générale des Services
JARNIER Annaëlle	Chef du service Politiques contractuelles et partenariats
VILLEMIN Bertrand	Directeur du pôle Aménagement du territoire et développement local
LESNIAK Christèle	Chef du service Collecte / Communication - Relation aux usagers
MASURE Isabelle	Chargée de communication
MILIN Karen	Chargée de mission Santé
LORIOT Karina	Chargée de projets Développement Durable
RAVIER Véronique	Chargée de mission Habitat
ROUET Jean-François	Chargé de mission Déchets / Voirie
SAUTIER Pauline	Chargée de mission Urbanisme
SOUBRENIE Marie	Animatrice Climat Air Énergie
VAUCHELLES Charles	Directeur du pôle Gestion des déchets
PITELET Florian	Chargé de mission filière bois
CLARY Albin	Chargé mission développement économique
LEMOINE Cécile	Chargée de mission Natura 2000
SALAMOLARD Jean Luc	Vice-Président en charge du Développement Durable et de l'Environnement
BEULLARD Michel	Délégué Communautaire et membre de la commission Développement Durable

A la suite des élections et des changements au sein de la collectivité, une nouvelle délibération n°0167/2020, annexée à la suite de l'annexe 4 désigne les différents postes de la CCPF du comité technique :

Directrice Générale des Services
Directrice du pôle Ressources Humaines
Directrice du pôle Petite enfance / Enfance jeunesse
Directeur du pôle Aménagement du Territoire et Développement Local
Directeur du pôle Gestion des déchets
Cheffe du service Ressources Humaines
Chef du service Patrimoine et Moyens
Cheffe du service Comptabilité Finances
Chef du service Collecte / Communication – Relation aux usagers
Chef du service – coordinateur enfance / jeunesse et sport
Chef du service voirie - déchets
Cheffe de service des Affaires Juridiques et Administration Générale
Chef de service Développement Économique, Santé, ADS
Chargée de projets Développement Durable

Animatrice Climat Air Énergie
Chargé de mission Énergies renouvelables
Animatrice du programme LEADER
Chargée de Communication
Chargée de mission Santé
Chargé de mission Habitat
Chargée de mission Urbanisme
Chargé de mission Développement Économique
Chargée de mission Natura 2000
Vice-Président en charge de l'Environnement, du Développement Durable et des Circuits de proximité
Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire (Habitat et Urbanisme), de la Mobilité et des Déchets

### **3.4 Un comité élargi « Objectifs Puisaye Forterre 2030 »**

Ce comité est ouvert à tous les volontaires du territoire : professionnels, partenaires, associations, citoyens.

Son rôle : Il s'agit de l'instance d'expression des acteurs parties prenantes de la démarche Climat Air Energie sur le territoire. Il est constitué de maires, d'élus, d'agents de communes, d'institutionnels – partenaires (type CCI, CMA, chambre d'agriculture...), d'associations du territoire et de citoyens. C'est une instance de partage du PCAET.

La délibération N°0009/2018 du 13 février 2018, annexée ci-joint (annexe 4), décide de la création d'un comité élargi nommé « Objectif Puisaye Forterre 2030 ».

Une invitation à participer à ce comité élargi a été réalisée par voie de presse et sur la page Facebook de la collectivité. En complément, des invitations ont été envoyées à ceux identifiés, avec qui les CCPF travaillait depuis longtemps sur cette thématique.

Suite aux élections, une nouvelle délibération a été passée (n°0167/2020), elle est annexé à la suite de l'annexe 4.

## **4 Déroulé détaillé des réunions de concertation**

Entre 2018 et 2019, la Communauté de Puisaye Forterre a organisé :

- 4 comités de pilotage « Climat Air Energie »
- 5 comités techniques « climat Air Energie »
- 4 comités élargis « objectifs Puisaye Forterre 2030 »

Les réunions ont été réalisées sur différentes communes de la CCPF : Moulins sur Ouanne, Moutiers, Parly, Charny Orée de Puisaye, Toucy, Saint en Puisaye...

## 4.1 Diagnostic partagé par tous

- Le 06 décembre 2017, la CCPF a réuni les membres du comité de pilotage et les membres du comité technique pour leur présenter, en lien avec le bureau d'étude de l'Agence Française de Conseil en Environnement (AFCE), les résultats de l'état des lieux de Cit'ergie (selon l'ancien référentiel) et leur expliquer l'articulation entre la démarche Cit'ergie et le PCAET.

Ont participé à cette réunion : 12 élus et 14 agents.

A cette date, la CCPF obtenait déjà 41.1 % de points selon l'ancien référentiel et uniquement à partir de l'état des lieux réalisé. Il a été présenté aux participants, sur chaque domaine de Cit'ergie (planification du développement territorial / patrimoine de la collectivité / approvisionnement énergie, eau assainissement, déchets / mobilité / organisation interne/ communication, coopération) les points forts et les points à renforcer.

- Le 29 mai 2018, la CCPF a organisé, toujours en lien avec le bureau d'étude AFCE, son premier comité élargi où également ont été conviés les membres du comité de pilotage.

La réunion s'est organisée en deux parties.

Une première partie animée par la chargée de projet développement durable et le CEP pour présenter :

- Les démarches en cours de transition énergétique sur le territoire
- Les raisons de la création du comité élargi
- Les objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- Les premiers résultats du diagnostic du PCAET

La deuxième partie de la réunion a été réalisée par le bureau d'étude AFCE, afin de leur présenter l'articulation entre les démarches Cit'ergie et PCAET, les résultats de l'état des lieux Cit'ergie, et enfin un échange avec la salle « la parole est à vous » sur 4 thématiques :

- Patrimoine – urbanisme – habitat
- Mobilité durable
- Acteur public exemplaire
- Mobiliser le territoire

29 personnes ont participé à cette réunion.



Comité élargi du 29 mai 2018

- Le 21 février 2019, le comité de pilotage « Climat Air Energie » a été réuni afin de lui présenter et lui faire valider le diagnostic du PCAET et leur rappeler le lien entre les deux démarches en cours : PCAET et Citergie. Le diagnostic du PCAET avait été envoyé au préalable aux élus afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Les membres du comité de pilotage ont apporté quelques éléments complémentaires sur le diagnostic avant de le valider.
- Le 28 mars 2019, le diagnostic du PCAET a été présenté lors du conseil communautaire aux délégués communautaires.

## 4.2 Concertation pour la construction de la stratégie territoriale

La construction de la stratégie territoriale Climat Air Energie s'est réalisée au travers de l'utilisation de l'outil « Destination TEPOS », développé par Solagro et l'Institut négaWatt.

Destination TEPOS est une **méthode de sensibilisation et d'appropriation** des enjeux de la transition énergétique par les collectivités locales et acteurs locaux, en vue de la construction de plans d'action énergie sur les territoires.

L'outil Destination TEPOS permet de :

- ▶ Sensibiliser les **parties prenantes** des démarches de type PCAET, TEPOS et plus généralement d'une stratégie énergétique territoriale, aux **ordres de grandeurs** de la transition énergétique ;
- ▶ Structurer les échanges et la **recherche de consensus** entre les parties prenantes de manière à formuler des propositions d'actions à la hauteur de ces enjeux ;
- ▶ Porter à connaissance des initiatives structurantes mise en œuvre sur les territoires

En 2018, la Communauté de Communes a effectué 4 animations en utilisant l'outil Destination TEPOS :

- ▶ **A destination des agents de la Communauté de Communes en décembre 2017, une vingtaine d'agents ont participé**



Destination TEPOS avec les agents de la CCPF

- ▶ **A destination des habitants du territoire, en mai 2018, une quinzaine de personnes étaient présentes**



Destination TEPOS avec des citoyens du territoire

- ▶ **A destination des élus et des membres comité élargi « Objectifs Puisaye Forterre 2030 » : une cinquantaine de personnes ont participé sur la journée**



Destination TEPOS avec des membres du comité

- ▶ **A destination des agents de la DDT de l'Yonne en juin 2018 : une douzaine d'agents ont participé**



Destination TEPOS avec des membres de la DDT

Cet outil s'est avéré être un excellent outil de réflexion, d'appropriation des ordres de grandeurs énergétiques et des enjeux liés aux objectifs pour tendre à devenir un territoire à énergie positive. Il peut être l'élément déclencheur de nombreuses discussions et d'échanges et intéressant dans le cadre d'une concertation en vue du PCAET.

L'utilisation de l'outil Destination TEPOS a permis de montrer la difficulté d'atteindre l'objectif d'être un territoire à énergie positive. Cependant cet objectif reste atteignable en enclenchant un réel programme d'actions cohérent. La présente stratégie s'appuie sur les différents scénarios proposés lors de ces sessions. Certaines équipes ont misé fortement sur la rénovation des bâtiments résidentiels tandis que d'autres privilégiaient la mobilité.

Exemple de résultats suite à l'utilisation de l'outil « Destination TEPOS » :

actions	action / an 2018 - 2030 EQUIPE 1	action / an 2018 - 2030 EQUIPE 2	unités	ordre de grandeur actuel / an	multiple (x fois plus vite qu'aujourd'hui)
Rénovations BBC par an	530	1 200	logements rénovés BBC / an	10	x 87
Familles à énergie positive	1 330	1 000	ménages participant / an	400	x 3
Covoiturage et vélo --> travail	750	380	personnes adoptent un mode doux pour leur trajet dom-travail / an	100	x 6
Voitures à 3L/100km ou électrique	1 830	830	voitures remplacées / an	50	x 27
Baisse des déplacements locaux	2%	2%	baisse des km parcourus / an	hausse +1%	x 3
Abaisser les limites de vitesses	2%	2%	baisse des conso. énergétiques / an	1%	x 2
Trajets longue distance	2%	2%	baisse des conso. énergétiques / an	1%	x 2
Réduction du fret routier	5%	5%	baisse des conso. énergétiques / an	2%	x 3
Gain énerg. sur pratiques agricoles	6 250	4 170	ha SAU mettant en place des pratiques économisant l'énergie / an	100	x 52
Réno BBC bât. Tertiaire	16 670	8 330	m2 tertiaire rénovés / an	1000	x 13

### 4.3 Concertation pour la construction du programme d'action

#### A - Réunions organisées avec les membres du comité technique

Début d'année 2018, la CCPF a travaillé en lien avec le bureau d'étude AFCE auprès du comité technique « Climat Air Energie » afin que chacun des participants puissent proposer des actions. Les propositions ont été réalisées en suivant les thématiques de Cit'ergie :

- Planification territoriale
- Patrimoine de la collectivité
- Approvisionnement énergie eau assainissement
- Mobilité
- Organisation interne
- Coopération, communication

Les réunions du COTEC, afin de construire des propositions sur ces 6 thématiques, se sont déroulées :

- Le 02 février 2018 avec 14 participants
- Le 08 mars 2018 avec 11 participants
- Le 10 avril 2018 avec 10 participants
- Le 18 avril 2018 avec 7 participants.

L'ensemble des propositions réalisées sont annexés au tableau annexe 5.

## **B - Réunions organisées avec les membres du comité élargi**

La CCPF a réuni deux fois les membres du comité élargi afin que les acteurs du territoire soient également force de proposition dans l'élaboration du programme d'action.

- Réunion du 05 juillet 2018 : La journée s'est déroulée en trois temps :
  - o Un premier temps avec l'ensemble des participants réunis en salle. Une visioconférence a été organisée avec M Oudart, Vice-Président de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises (département 08) qui a témoigné sur les actions de transition énergétique réalisées sur leur territoire (formation des élus, démarche Cit'ergie, mise en œuvre de la démarche Clim'agri, réalisation d'un cadastre solaire, groupement de citoyens sur l'éolien et la création de centrales villageoises...)
  - o Le deuxième temps de la journée s'est déroulé sous forme de tables rondes. 7 thématiques étaient proposées et les participants ont pu participer à 3 tables rondes. Sur chaque table ronde, il y avait un expert de la thématique et un rapporteur restituant l'ensemble des propositions. Les thématiques proposées :
    - Sobriété énergétique
    - Efficacité énergétique
    - Agriculture et forêt
    - Attractivité économique et transition énergétique
    - Mobilité
    - Pour un développement local des énergies renouvelables au service du territoire
    - Mobilisation et initiatives locales contribuant à la transition énergétique.
  - o Le troisième et dernier temps a été consacré à la visualisation du film de la ville d'Ungersheim et à la restitution des propositions de chaque table ronde.

68 personnes ont participé à ce comité élargi : 12 élus, 18 agents de collectivité, 16 structures partenaires, 13 membres d'associations locales, 5 citoyens, 4 entreprises ou structures assimilées. Le repas du midi a été organisé par la cuisine centrale de Charny Orée de Puisaye qui ont proposé au menu des denrées uniquement issues de producteurs locaux.

Un questionnaire de satisfaction a été remis aux participants, afin de connaître leur ressenti sur l'organisation de cette réunion et leurs attentes quant aux suites à donner à ce comité.



Visioconférence avec M Oudart des Crêtes Pré Ardennaise



Tables rondes par thématiques

- Réunion du 22 Mars 2019. La journée s'est déroulée en deux temps :
  - o La matinée une rapide présentation a été réalisée sur le rappel des grands enjeux et la présentation du diagnostic du PCAET, et une présentation de résultats de l'enquête en ligne (détaillée dans le paragraphe 5.1) réalisée suite aux différentes propositions d'actions de la collectivité avait obtenu via l'ensemble des acteurs du territoire. Suite à cette introduction, les participants ont été conviés à participer à travailler de nouveau en groupe pour co construire les fiches action du futur programme. Les personnes pouvaient participer qu'à une seule table ronde. Les thématiques de ces tables rondes étaient :
    - Préserver et valoriser nos ressources locales
    - Un patrimoine à gérer de manière plus sobre et efficiente
    - Une mobilité territoriale à réinventer pour un maillage multimodal du territoire
    - Développer les possibilités d'autonomie énergétique
    - Être une collectivité exemplaire
    - Mobiliser et impliquer les acteurs du territoire

35 personnes ont participé à la co-construction des futures fiches actions.

- o L'après-midi, la CCPF a convié CoopaWatt, association spécialisée dans la mobilisation des territoires et l'accompagnement des projets participatifs et citoyens d'énergie renouvelables, à présenter aux participant le fonctionnement de la mobilisation citoyenne (voir présentation annexe 1). Ensuite, 3 groupes se sont formés pour travailler sur les possibilités de mettre en œuvre du participatif sur notre territoire.
  - Un groupe a travaillé sur la thématique de la méthanisation
  - Un autre groupe sur la thématique du photovoltaïque
  - Un dernier groupe sur la thématique de la filière bois.

Il est ressorti de la réunion une possibilité de partir sur un projet participatif sur du photovoltaïque.

Le repas du midi a été organisé par l'association locale Le PARC (Produire - S'Alimenter - Se Réunir - Créer) qui a proposé des denrées 100% bio et locales.



Présentation des résultats du diagnostic PCAET



Tables rondes pour co construire les fiches actions



Présentation des CoopaWatt

## C - Réunions organisées avec les membres du Comité de Pilotage

Les membres du comité de pilotage « Climat air Energie » ont systématiquement été conviés à participer aux réunions de comité élargi.

# 5 Résultats de la concertation pour la construction du programme d'action

Il est rappelé que le programme d'action du PCAET et celui de Cit'ergie sont concordants.

## 5.1 Organisation d'une enquête en ligne

Suite à l'ensemble des propositions pour le programme d'action, la Communauté de Communes a réalisé, fin février, une enquête ouverte à l'ensemble des acteurs du territoire afin de hiérarchiser ces propositions. Cette enquête a été mise en ligne sur le site de la Communauté de Communes, un article de presse a été réalisé pour en faire la promotion et elle a été envoyée à l'ensemble des élus et des agents de la Communauté de Communes de des communes et des participants du comité élargi. En tout, 117 personnes ont répondu à l'enquête dont les résultats sont présentés à l'annexe 6.

## 5.2 Recueil des concertations

L'ensemble des propositions faites pour la construction du programme d'action n'ont pas pu être toutes mentionnées dans le programme d'actions définitif. De ce fait, il a été décidé de réaliser un recueil des concertations qui reprend l'ensemble de ces propositions et qui pourra guider ou compléter la mise en œuvre du programme d'action. Ce recueil est présenté via l'annexe 7.

## 5.3 Présentation et concertation sur le programme d'action

### - **Présentation au comité de pilotage « Climat Air Energie » :**

Le 29 avril 2019, la stratégie territoriale et le programme d'actions ont été présentés aux membres du Comité de Pilotage. Les délais de validation de ces documents étaient courts car il fallait respecter afin de pouvoir présenter notre demande de labellisation Cit'ergie pour le mois de juin 2019.

Quelques remarques et surtout des compléments d'information ont été réalisés par les élus qui ont ensuite validé ces deux documents : stratégie et programme d'action.

### - **En conseil des maires**

Le 06 mai 2019, la stratégie territoriale et le programme d'actions ont été présentés aux membres du Comité de Pilotage. Les membres présents ont posé quelques questions et ont donné un avis favorable.

### - **En commission Développement durable :**

Le 14 mai 2019, ces deux documents ont de nouveau été présentés aux membres de la commission. Les membres présents ont donné un avis favorable.

### - **En conseil communautaire :**

Le 15 mai 2019, les délégués communautaires ont délibéré sur deux objets :

- Approbation de la stratégie et du programme d'action Climat Air Energie 2019 – 2025 de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre

- Demande de labellisation CAP Cit'ergie

La délibération accompagnée du programme d'actions PCAET / Cit'ergie est présentée via l'annexe 8.

- **Au comité technique « Climat Air Energie »**

Le 03 juillet 2019, la Communauté de Communes a organisé un comité technique afin de présenter aux agents de la CCPF, les éléments validés par les délégués communautaires dans le cadre de la démarche PCAET / Cit'ergie. (Voir présentation annexe 10). De plus, la CCPF avait reçu l'information officielle qu'elle était labellisée niveau Cap Cit'ergie depuis le 26 juin 2019.

Il a été rappelé aux participants que ce programme d'action définit les priorités pour les 6 années à venir, selon 6 orientations transversales aux compétences de la collectivité et qu'en conséquence, ce programme concerne l'ensemble des services de la CCPF.

Il a été indiqué également, que du fait de notre labellisation Cap Cit'ergie, notre collectivité sera évaluée, chaque année, sur ce programme, par un bureau d'étude.

En conséquence, il a été demandé aux agents de faire remonter, auprès de la chargée de projets développement durable, toutes les actions réalisées par leur service en lien avec le programme d'actions ci-joint ou également des actions en lien avec la transition énergétique que les services pourraient être amenés à mettre en place dans le cadre de leurs missions, sans qu'elles ne soient forcément inscrites dans ce programme.

En plus de cette réunion, un mail a été envoyé à l'ensemble des services de la collectivité reprenant ces indications, en joignant l'ensemble des éléments du PCAET (diagnostic, stratégie, programme d'actions) et en demandant aux membres du COTEC de transmettre ce mail à l'ensemble des agents de la CCPF.

- **Communication externe**

L'ensemble des documents sont au fur et à mesure mis en ligne sur notre site internet : <https://www.puisaye-forterre.com/>

Un comité élargi devrait se réunir début 2020 pour leur présenter le programme d'action finale.

Chaque année, l'objectif est de réunir chacune des gouvernances mentionnées ci-dessus, afin de leur présenter l'avancée des actions du PCAET en utilisant l'évaluation annuelle de Cit'ergie.

**Annexe 1**

**Délibération N°0214/2017 du 12 juillet 2017**

**Elaboration du PCAET de Puisaye Forterre réalisée en interne**

**Annexe 2**

**Délibération N°0008/2018 du 13 février 2018  
Méthodologie d'élaboration du PCAET et désignation de  
la gouvernance de concertation**

**Annexe 3**

**Délibération N°0229/2017 du 12 juillet 2017, nommant  
les membres du Comité de pilotage Climat Air Energie**

**Annexe 4**

**Délibération N°0009/2018 du 13 février 2018,  
Nommant les membres du comité technique Climat Air Energie  
et la création du comité élargi « Objectifs Puisaye Forterre 2030 »**

**Annexe 5**

**Propositions réalisées par les membres du Comité  
techniques « Climat Air Energie »**

**Annexe 6**

**Résultats de l'enquête en ligne**

**Annexe 7**

**Recueil des concertations**

**Annexe 8**

**Délibération N°0133/2019 du 15 mai 2019**

- **Approbation de la stratégie et du programme d'action  
Climat Air Energie 2019 – 2025 de la Communauté de  
Communes de Puisaye Forterre**
  - **Demande de labellisation CAP Cit'ergie**

**Annexe 9**

**Présentation réalisée au conseil des Maires  
Au Conseil Communautaire du 15 mai 2019 et au Comité technique  
du 03 juillet 2019**